

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

### MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTIGNY

**Par délibération (N°2023-06-27-083) du 27 Juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin a fixé les modalités de mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de Montigny.**

Considérant la volonté de la commune et de la communauté de communes de modifier le Plan Local d'Urbanisme afin de rectifier une erreur matérielle repérée dans le règlement écrit concernant l'application des règles relatives aux axes de ruissellement.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée sont les suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU, en mairie de Montigny, aux jours et horaires d'ouverture habituels, pour une durée d'un mois allant du Lundi 28 Août 2023 au Lundi 25 Septembre 2023 inclus ;
- Mise à disposition d'un registre où toutes observations pourront être consignées, en ces mêmes lieux, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
- Possibilité pour le public d'adresser ses remarques par courrier à M. le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Pôle de Martainville, 190 Route du Château, 76 116, Martainville-Epreville ;
- Mise en ligne du projet de modification sur le site Internet de la Communauté de Communes ([www.intercauxvexin.fr](http://www.intercauxvexin.fr)) durant toute la période de mise à disposition ;
- Affichage du présent avis de mise à disposition sur le panneau d'affichage de la Mairie de Montigny.

**Mairie de Montigny :**

425 Rue du Lieutenant Aubert  
76380 Montigny  
02 35 36 23 59

**Communauté de Communes Inter Caux Vexin :**

190 rue du Château  
76 116, Martainville-Epreville  
02 35 23 13 37